

TRIONS TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS

Vous pouvez déposer tous vos emballages et papiers sans exception dans les bacs de tri.

①

**C'EST UN
EMBALLAGE
OU UN PAPIER ?**
DANS LE BAC
DE TRI

②

**INUTILE
DE LAVER
L'EMBALLAGE**
IL SUFFIT DE
BIEN LE VIDER

③

**DÉPOSEZ VOS
EMBALLAGES
SÉPARÉS LES UNS
DES AUTRES DANS
LE BAC ET SANS SAC**

À TRIER

**TOUS LES
EMBALLAGES
EN PLASTIQUE,
MÉTAL, CARTON
ET TOUS LES
PAPIERS**



Emballages en plastique



Papiers



Emballages en carton



Emballages en métal



À TRIER

**TOUS LES
EMBALLAGES
EN VERRE**



Bouteilles en verre



Pots, bocaux et flacons en verre



À JETER



Ordures ménagères



Objets en plastique



Vaisselle cassée



AUTRES DÉCHETS À RAPPORTER DANS UN POINT DE COLLECTE ADAPTÉ

✉ atd1@terredeprovence-agglo.com ✉ atd2@terredeprovence-agglo.com

☎ 04.32.61.96.38

Retrouvez toutes les règles de tri
de votre commune



**Terre
de Provence**
agglomération

CITEO



En plus des papiers et des emballages en carton, aluminium, acier et verre, **vous pouvez désormais trier la totalité de vos emballages en plastique.**

Toutes les bouteilles



Tous les flacons et bidons



Toutes les barquettes



Tous les pots et boîtes



Tous les sacs et sachets



Tous les films



LES BONS GESTES :

Bien les vider, inutile de les laver, déposer dans le bac **séparés les uns des autres et sans sac.**

+ d'emballages triés, c'est + de matière à réutiliser !

